

MANUEL DE PRELEVEMENT - Délais de rendu des résultats et transmission des comptes rendus d'examens**DÉLAI DE RENDU DES RÉSULTATS**

Le délai de rendu des résultats de chaque analyse est indiqué dans les fiches correspondantes du guide des examens du manuel de prélèvement de l'EFS Centre Pays de la Loire.

Lorsque la demande présente un degré d'urgence (liste des examens urgents : se reporter au document correspondant), celui-ci doit être précisé et motivé par le prescripteur sur les documents accompagnant le prélèvement (prescription d'examens, prescription de PSL, ...).

L'EFS Centre Pays de la Loire ne réalise pas les prélèvements au sein des établissements de soins (ES) et n'organise pas l'acheminement des demandes. Le délai d'acheminement des demandes étant variable, en fonction de la situation géographique de chaque ES/Client par rapport au site EFS le plus proche, ou dans le cas du HLA, les échantillons pouvant provenir de la France entière, le LBM s'engage sur un délai de communication des résultats d'analyses à compter de la réception des échantillons au laboratoire (se reporter aux fiches d'examens correspondantes).

TRANSMISSION DES RESULTATS ET DES COMPTES RENDUS D'EXAMENS

Les résultats d'examens sont transmis au prescripteur dans le respect des dispositions réglementaires permettant de sauvegarder le secret médical.

Les résultats urgents pourront être envoyés :

- Par fax (l'original du compte rendu signé est envoyé ultérieurement). Cette procédure est encadrée, réservée aux cas urgents signalés sur la demande d'examens ou sur demande explicite du prescripteur (ou du laboratoire transmetteur en cas de sous-traitance),
- Par réseau automatisé (transport de petits objets...) lorsque cette possibilité existe et que cette procédure est prévue avec le client.
- Avec la délivrance des produits sanguins labiles (PSL) lorsque les demandes d'examens sont associées à une prescription de PSL.

Dans tous les cas, aucun résultat ne sera transmis par téléphone. Toutefois, certains résultats critiques nécessitant une réaction rapide, un contact téléphonique sera établi avec le prescripteur ou le laboratoire transmetteur (listes des résultats critiques et d'alerte : se reporter au document correspondant).

Responsable Du Laboratoire De Biologie Médicale EFS-CPL

Validé par : AUGER Sylvie (11/12/2017)

MOUCHET Chantal (12/12/2017)